

(1) PÈRE

Prénoms Thomas, Léon

Nom⁽²⁾ CHEROUVRIER

Né⁽³⁾ le 28 février 1984
 à 23 heures 40
 à Saint-Paur-des-Rosettes (Val de Marne)

Fils⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Christian, André
 CHEROUVRIER
 et de⁽⁵⁾ Patricia, Micheline CAULON

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n° 119**
 le⁽⁶⁾ 4 avril 2018

Mentions marginales⁽⁷⁾

Mariage célébré à

le

Il a été déclaré⁽⁸⁾Extrait délivré conforme à l'**acte de mariage n°**Mentions marginales⁽⁷⁾

(1) MÈRE

Prénoms Anna

Nom⁽²⁾ ECHEVERRIA

Née⁽³⁾ le 11 mai 1988
 à 13 heures 00
 à Les Clayes (Seine-Saint-Denis)

Fille⁽⁴⁾ de⁽⁵⁾ Bernard ECHEVERRIA
 et de⁽⁵⁾ Ghislaine Renée Jeanne Marie FRECHOU

Extrait délivré conforme à l'**acte de naissance n°**le⁽⁶⁾ 11 AVR. 2018Mentions marginales⁽⁷⁾

à heures

le

L'officier de l'état civil
 Sceau

(1) Écrire selon le cas « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».

(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie : 2^{de} partie : ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ».

(3) Écrire selon le cas « Né » ou « Née ».

(4) Écrire selon le cas « Fils » ou « Fille ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... »

Extrait de l'acte de naissance n°000209

Le 04 avril 2018

à 00 heures 21

est né(e) ⁽²⁾ Eneko, Maïthias, Romain CHEROUVRIER suivant déclaration conjointe du 03 avril 2018

du sexe masculin

à Saint-Maur-des-Fossés

(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ la Mairie de Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne), le 17 mars 2018

par le père et la mère

Délivré conforme aux registres, le 04 avril 2018

Mentions marginales ⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(1)

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(2)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽³⁾L'officier de l'état civil
Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales ⁽⁵⁾L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Pré-nom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ». 13

(12) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le... » ou « Décédée le... ».

(13) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.